

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 271

**Mise à disposition au profit de l'Association Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU)- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) d' Ajaccio, d'un appartement situé dans le groupe scolaire des Cannes.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

L'association ATELIER PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT URBAIN (APIEU) - CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) d'Ajaccio a pour objet est de promouvoir et d'animer une politique d'éducation à l'environnement auprès des établissements scolaires et du public. Cette association bénéficie depuis plusieurs années, à titre gracieux, de la mise à disposition des locaux communaux (un appartement) situé dans le Groupe Scolaire des Cannes. Elle sollicite aujourd'hui la signature d'une nouvelle convention.

**IL EST DEMANDE au CONSEIL MUNICIPAL**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association APIEU-CPIE d'Ajaccio, une convention de mise à disposition d'un appartement situé dans le groupe scolaire des Cannes.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Digiacomì, Adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,  
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

**DECIDE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés  
(Mme Morachini ne participe pas au vote)

la mise à disposition au profit de l'association APIEU-CPIE d'Ajaccio, d'un appartement situé dans le Groupe Scolaire des Cannes.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

à signer la convention y afférant.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait à AJACCIO les jours, mois et an que dessus.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012\_271-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012

POUR EXTRAIT  
CONFIRME  
LE MAIRE  
Dr Simon RENUCCI

